



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Unité départementale
de l'architecture et du patrimoine
de la Gironde**

Bordeaux, le 22 JUL. 2025

Affaire suivie par :

Cécile Gaydon

Tél : 05 56 00 87 10

Mél : udap.gironde@culture.gouv.fr

Monsieur le Président

Bruno BUREAU

Communauté de communes du Val de l'Eyre

20, Route de Suzon

33830 BELIN-BÉLIET

Monsieur le Président,

La Communauté de communes du Val de l'Eyre a engagé une procédure de modification simplifiée n°1 de son PLUi, par délibération du 15 mars 2025.

En effet, le projet consiste à corriger une erreur matérielle sur le plan de zonage sur le secteur de Salles (route du Caplanne) et d'alléger les obligations en matière de stationnement pour les entrepôts.

Après analyse, je vous informe émettre un avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Architecte des Bâtiments de France
Adjointe à la cheffe de service

Mathilde HARMAND



Copie à : DDTM de la Gironde